



Refection de la toiture de l'immeuble

Par **clary**, le **15/03/2011** à **14:32**

Bonjour,

je suis copropriétaire ds un immeubl des année 50; il faut refaire la toiture et d'après les devis qui ne sont pas encore acceptés par les copropriétaires le montant s'élèverait à environ 60000.00 et nous sommes 16 copropriétaires;

le syndic a proposé de faire un prêt .

je ne suis pas d'accord et je voudrais payer comptant ma part est-ce possible,,

merci de me répondre

j; clary

tel bureau 0491520000